

Conseil Municipal

Du Jeudi 24 novembre 2016 à 20h30

Présents : Mesdames ALLAIRE, BLANCHARD, BRUN, CUMANT, GRANDJEAN, SABLERY, SAMSON, SEVESTRE.

Messieurs CORBIN, DUBOURGUAIS, DUTEL, LE BARON, NEUVILLE, SOLVE,

Excusé : Monsieur QUEMENER.

Approbation du compte rendu de conseil du 27 septembre 2016.

Madame le Maire apporte quelques précisions

*Le CCAS de Cambremer a décidé de signer la convention avec l'association ACTIOM afin que cette dernière vienne proposer une complémentaire santé sur les quatre communes. Une réunion d'information auprès des habitants est prévue le lundi 12 décembre à la salle des coteaux à 14h30. Elle réunira les communes environnantes qui ont signé la convention ou sont en passe de le faire.

*Un accord a été passé avec le SDEC pour l'installation du panneau lumineux. Il devrait être posé courant janvier 2017. Le SDEC venant seulement de prendre cette compétence, nous bénéficions d'une offre alléchante puisque l'installation et le matériel ne couteront rien à la commune. Restera à charge l'entretien et la maintenance annuels pour un coût d'environ 300€. L'implantation initialement envisagée entre les arbres à côté de la Poste n'a pas été retenue pour des problèmes techniques d'alimentation. Il sera donc installé sur le lampadaire qui se situe à l'entrée du jardin du presbytère. Ce panneau n'ayant qu'une face, les informations seront lisibles depuis le bourg.

*Les travaux rue de la Sergenterie ont démarré ce jour.

*EPFN : L'organisme est venu faire des prélèvements pour analyse de la présence d'amiante et de plomb le 10 Novembre dernier. La publicité pour l'étude du garage a été lancée le vendredi 2 Décembre. la date de remise des offres a été fixée au 3 janvier 2017.

*La commune de Cambremer n'a pas reçu de récompense aux concours des villages fleuris. Madame le Maire rappelle que tout est pris en compte, si la quantité de fleurs est un atout, il n'en reste pas moins que l'ensemble doit aussi être très bien entretenu pour prétendre obtenir une fleur supplémentaire.

RECUPERATION DE LA TAXE DES DECHETS MENAGERS

Madame le Maire nous informe qu'il y a lieu de délibérer pour récupérer cette taxe auprès de nos locataires. Le montant total s'élève à 533,50 €. Accord du conseil municipal.

VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Madame le Maire nous informe qu'à ce jour la taxe s'élève à 4%. Le conseil doit se prononcer sur un maintien à ce taux ou sur une évolution à la baisse ou à la hausse, sachant que ce taux peut varier de 1 à 5%. Monsieur Corbin tient à souligner que le mode de calcul a évolué, que dorénavant la taxe se calcule aussi sur les surfaces non habitables telles qu'un garage, un sous-sol, une extension...etc. De ce fait, le montant de la taxe peut s'en trouver beaucoup plus élevé. Le conseil vote le maintien du taux de 4% par 11voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

SITE/SICTEC

Monsieur Dubourgais nous informe que le SICTEC est mis en cessation d'activité au 31/12/2016 et que les communes de Cambremer et Saint Laurent du Mont vont adhérer au SITE DE Lisieux à compter du 01/01/2017. Le SICTEC sera dissous en mars 2017 après l'arrêt du compte administratif. Les conséquences seront, dès lors que le SITE aura procédé au vote, une révision des redevances. Monsieur Lebaron demande si le SITE reprend les emprunts, ce à quoi Monsieur Dubourgais répond par l'affirmative, et félicite Monsieur Dubourgais pour les démarches entreprises.

Le conseil doit élire des délégués qui siègeront au SITE. Sont élus à l'unanimité :

Monsieur Dubourgais pour le bureau et le conseil syndical,

Monsieur Neuville pour le conseil syndical et Madame Sevestre suppléante pour les deux instances.

FOUR A PAIN

Madame le Maire nous présente les plans fournis pour l'implantation du four à pain à la Grange aux Dîmes et l'architecture envisagée. Celui-ci est jugé trop imposant et le style pas adapté. Contact sera repris pour remonter ces remarques.

NUMEROTATION

La numérotation des habitations est presque complète sur Cambremer, à part un chemin route d'Englesqueville. Madame le Maire a effectué un recensement des habitations des trois communes associées qui seraient concernées : environ 30 habitations sur St Pair, 135 sur St Aubin et 34 sur Grandouet. Madame le Maire a sollicité deux personnes pour effectuer un relevé précis, Monsieur Thierry Sevestre et Monsieur Dubourgais

ADAP (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME)

Des diagnostics pour la mise en accessibilité ont été effectués par le cabinet VERITAS sur les douze ERP (établissement recevant du public) des quatre communes. Le compte rendu de ces diagnostics a donné lieu à un chiffrage très élevé de l'ordre de 400 000 €. Une réunion avec le cabinet a permis d'établir des priorités de travaux et de déterminer ceux qui pourraient être faits par les employés communaux, telle l'apposition de pictogrammes ou barres d'appui. Il a été établi un calendrier prévisionnel s'étalant de 2017 à 2021 et des demandes de dérogations ont également été déposées pour certains aménagements qui semblent irréalisables, techniquement ou financièrement. Il faudra attendre le retour des dossiers qui doivent passer en commission de validation pour savoir si notre échéancier et les dérogations seront retenus. Dans les premiers aménagements envisagés pour 2017, sont prévus la réfection complète des toilettes publiques et l'apposition des pictogrammes et barres d'appui dans différents lieux.

RIFSEEP

Madame Samson informe qu'un nouveau régime indemnitaire est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2017 pour le service administratif et en attente de décrets d'application pour le service technique. Ce régime indemnitaire est une transposition du régime indemnitaire des fonctionnaires de l'état aux fonctionnaires des collectivités territoriales. Il a pour but de regrouper les primes en une seule, fixe, et d'introduire une part variable déterminée en fonction de la manière de servir de l'agent. Cette part variable sera déterminée au vu de l'entretien professionnel annuel et des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés l'année précédente. L'application est obligatoire et le projet de délibération doit être soumis à la commission technique paritaire qui valide les termes du-dit

projet.

DEFENSE INCENDIE

Madame le Maire nous informe qu'elle a rencontré les pompiers concernant les défenses incendie. Il y a lieu de refaire un relevé des emplacements des bâches incendie et d'envisager d'en remettre à certains endroits stratégiques. Ceci devra être budgété pour l'année 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Blanchard s'inquiète du devenir de la maison de retraite qui a perdu des pensionnaires et ne semble pas en accueillir de nouveaux. Elle relate l'inquiétude des employés de cet établissement. Madame le Maire nous informe qu'elle a rendez-vous avec le directeur de la maison de retraite le 25 novembre.

Monsieur Le Baron informe que des fils de téléphone sont pris dans la haie en face de chez lui et demande si cela ne génère pas des problèmes sur les liaisons téléphoniques.

Il demande aussi s'il ne serait pas possible d'envisager d'acheter du matériel pour le ramassage des feuilles qui est très chronophage et répétitif pour les employés. Monsieur Neuville et Madame Samson lui répondent qu'ils ont commencé à se renseigner sur les différents types de matériel existant et les tarifs.

Monsieur Solve demande où en sont les réparations de l'éclairage public rue du cadran. La demande de travaux a été lancée par Monsieur Neuville, les travaux devraient être terminés pour le 06/01/2017 (échéance annoncée par le SDEC)

Madame Sablery nous informe qu'elle s'est rendue à Eueurbach, ville d'Allemagne jumelée avec Cambremer, pour une cérémonie en l'honneur de travaux d'aménagement faits dans le village. Elle nous relate l'échange qu'elle a eu avec les représentants : Ils souhaiteraient renouer les liens avec Cambremer et avaient proposé de venir lors des AOC pour tenir un stand, ce qui leur a été refusé. Madame Sablery aimerait relancer le jumelage mais ne connaît pas à ce jour de volontaires pour se lancer dans l'aventure.

Monsieur Dutel trouve que les radars pédagogiques installés à Saint Aubin « au lieudit La Poste » sont très bien et ont une efficacité appréciable par rapport, entre autre, à la sécurité des arrêts de bus.

Monsieur Corbin rappelle que la décoration du village pour Noël aura lieu mardi 29 novembre.

Madame le Maire informe que la cérémonie des vœux aura lieu le 13 Janvier 2017 à 18h30